



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

**INSTRUCTION N° 000-7234-2007/DEF/EMM/PRH relative aux officiers « planification et conduite des opérations dans la troisième dimension ».**

*Du 16 mars 2007*

NOR D E F B 0 7 5 0 4 1 7 J

---

*Références :*

Arrêté du 28 juillet 2006 (JO du 15 août , texte n° 3 ; BOEM 321.2).

Instruction n° 109/DEF/DPMM/SPAHMM du 22 juillet 2002 (BOC, p. 6155 ; BOEM 590.2.5, 620-4\*) modifiée.

Instruction n° 119/DEF/DPMM/SPAHMM du 16 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 201 ; BOEM 590.2.5 et 620-4\*) modifiée.

Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321.2) modifiée.

Instruction n° 196/DEF/DPMM/1/E du 26 mars 2003 (BOC, p. 3120 ; BOEM 321.2) modifiée.

Instruction n° 302/DEF/DPMM/SICM/OFF du 20 mai 2005 (BOC, p. 3535 ; BOEM 321.2).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 321.2.

*Référence de publication :* BOC N°16 du 6 juillet 2007, texte 40.

---

Les officiers « planification et conduite des opérations dans la troisième dimension » (OPC3D) assurent principalement les fonctions d'officier contrôleur de chasse (OCC) à bord des bâtiments de la force d'action navale et au sein de la flottille 4F de la force d'aéronautique navale. Ils sont appelés à tenir des postes d'officiers supérieurs d'état-major dans le domaine de la conception des opérations aériennes.

Le terme OPC3D désigne la filière des officiers de la marine titulaires du certificat d'OPC3D.

Les OPC3D sont répartis en deux voies, surface et aéronautique ; ils sont officiers de marine ou officiers spécialisés de la marine (OSM) de carrière ou sous contrat.

Un recrutement d'OSM OPC3D de carrière ouvert à un panel élargi d'officiers marinières titulaires du brevet supérieur « opérations » et l'emploi de quelques officiers de marine OPC3D dans les deux forces permettent d'entretenir la mixité culturelle entre la force d'action navale et la force d'aéronautique navale.

**1. EMPLOI.**

Les OPC3D ont vocation à occuper les fonctions :

- d'OCC à bord des bâtiments de défense aérienne ou d'un porte-avions ;
- d'OCC et de chef de mission à bord d'un E2C *Hawkeye* ou de commandant de la flottille 4F ;
- d'adjoint chargé des OCC du commandant adjoint opérations (COMOPS) d'un porte-avions ;

- de cadre au sein du centre d'entraînement, d'instruction et de préparation des missions (CEIPM), d'un centre d'entraînement, d'instruction, de préparation et d'analyse de mission (CEIPAM), ou des postes de commandement des opérations (PC OPS) d'une base de l'aéronautique navale (BAN) ;
- d'instructeurs ;
- d'officier d'échange au sein du 36<sup>e</sup> EDCA<sup>(1)</sup> de l'armée de l'air ;
- de spécialiste air au sein du bureau opérations (N3) du commandement de force maritime (COMFRMARFOR) ;
- d'officier inséré ou de liaison dans un JFACC<sup>(2)</sup> ou un CAOC<sup>(3)</sup> français ou multinationaux.

## 2. GESTION.

Les officiers de marine OPC3D ont vocation à servir dans les voies surface et/ou aéronautique.  
Les OSM OPC3D servent dans la voie surface ou bien la voie aéronautique.

### 2.1. Recrutement.

Les OPC3D sont recrutés sur volontariat, en fonction des besoins de la marine et de critères d'aptitude particuliers<sup>(4)</sup>.

Les officiers de marine OPC3D sont recrutés parmi les officiers ayant suivi l'enseignement de la spécialité DETEC.

Les OSM OPC3D sont recrutés :

- pour la voie surface : parmi les OSM de la spécialité OPLAS, à l'issue de la formation initiale de cette spécialité ;
- pour la voie aéronautique : parmi les OSM de la spécialité TACAE, à l'issue de la formation initiale de cette spécialité.

L'exercice des responsabilités d'OCC exigeant des officiers jeunes, il n'est normalement pas envisagé de recrutement au choix d'OSM OPC3D.

### 2.2. Affectation.

Les OPC3D sont affectés dans les formations au sein desquelles ils servent, à l'exception des OPC3D de la voie surface destinés à exercer les fonctions d'OCC sur les bâtiments de la force d'action navale.

Ces officiers sont affectés à ALFAN Brest à l'issue de leur formation et gérés en pool à partir du CEIPM Landivisiau ; ils sont détachés et mis pour emploi sur les bâtiments en fonction du besoin.

## 3. FORMATION INITIALE.

La formation initiale des OPC3D est adaptée à l'origine et à l'expérience des officiers concernés.

### 3.1. Centre de formation.

Le centre de formation des OPC3D est implanté au sein du CEIPM Landivisiau et placé sous l'autorité du commandant du CEIPM Landivisiau.

Le centre de formation des OPC3D organise le cours d'OCC suivant les directives du bureau des écoles et de la formation de la direction du personnel militaire de la marine (DPMM/FORM).

### **3.2. Certificat d'officier « planification et conduite des opérations dans la troisième dimension ».**

Le certificat d'OPC3D sanctionne l'aptitude professionnelle des officiers de la marine au contrôle des avions de chasse. Il assure la reconnaissance interarmées du niveau de compétence des OPC3D.

Le certificat d'OPC3D est délivré par le directeur du personnel militaire de la marine, sur proposition du commandant du CEIPM Landivisiau, à l'issue du cours d'OCC.

L'obtention du certificat entraîne l'attribution du diplôme technique.

### **3.3. Formation initiale des officiers de marine.**

La formation initiale des officiers de marine OPC3D de la voie surface est constituée du cours d'OCC.

La formation initiale des officiers de marine OPC3D de la voie aéronautique débute après une année d'affectation sur un bâtiment de la force d'action navale et comprend :

- un cours à l'école du personnel volant (EPV) ;
- le cours d'OCC.

### **3.4. Formation initiale des officiers spécialisés de la marine.**

La formation initiale des officiers spécialisés de la marine OPC3D comprend :

- pour la voie surface, le cours d'OCC ;
- pour la voie aéronautique :
  - un cours à l'EPV adapté à l'origine des officiers,
  - le cours d'OCC.

## **4. DÉROULEMENT DE CARRIÈRE.**

Les OPC3D ont vocation à réaliser une première partie de carrière dans les forces. Durant cette période, des passerelles entre les voies surface et aéronautique sont organisées pour les officiers de marine OPC3D, en fonction des besoins de la marine, des volontariats et de l'aptitude des officiers concernés.

Dans une seconde partie de carrière, les OPC3D peuvent occuper des postes à responsabilités au sein de la force d'action navale, de la force d'aéronautique navale et des états-majors interarmées et/ou interalliés.

### **4.1. Officiers de marine OPC3D.**

Dans une première partie de carrière, les officiers de marine OPC3D de la voie surface sont appelés soit :

- après quatre années d'exercice des fonctions d'OCC au sein de la force d'action navale, à suivre les cours d'une école de spécialité de deuxième niveau puis à poursuivre une carrière similaire aux officiers de la filière OPS SURF,
- après deux années d'exercice des fonctions d'OCC au sein de la force d'action navale, à rejoindre la voie aéronautique pour exercer, à l'issue d'un cours à l'EPV, les responsabilités de chef de mission sur E2C *Hawkeye* et éventuellement de commandant de la flottille 4F.

Ils mettent à profit leur période d'embarquement sur bâtiment de surface pour entretenir leurs qualifications d'officier chef de quart et d'officier de quart opérations.

Les officiers de marine OPC3D de la voie aéronautique sont appelés soit :

- à suivre un parcours d'emploi complet sur E2C *Hawkeye* (OCC, chef de mission) puis à exercer des responsabilités au sein d'un état-major organique ou opérationnel avant d'éventuellement commander la flottille 4F,

- après trois années d'emploi sur E2C *Hawkeye*, à suivre les cours d'une école de spécialité de deuxième niveau puis à poursuivre une carrière similaire aux officiers de la filière OPS SURF.

Le déroulement de la seconde partie de carrière est déterminé par l'acquisition du brevet de l'enseignement militaire supérieur. Néanmoins, leur expérience acquise les conduit à exercer préférentiellement des responsabilités dans le domaine de la conduite et de la planification des opérations aériennes ou aéromaritimes.

#### **4.2. Officiers spécialisés de la marine officier « planification et conduite des opérations dans la troisième dimension ».**

Les OSM OPC3D de la voie surface sont appelés à exercer pendant huit années les fonctions d'OCC à bord des bâtiments de la force d'action navale. En fonction des compétences acquises au cours de cette période et des besoins de la marine, ces officiers pourront se voir confier d'autres responsabilités (officier de quart opérations, officier chef du quart,...).

Le parcours professionnel des OSM OPC3D de la voie aéronautique est déterminé par leur âge d'entrée dans la voie. Ils sont appelés à exercer les responsabilités d'OCC et de chef de mission sur E2C *Hawkeye* puis de cadre dans les formations de l'aéronautique navale (CEIPM, CEIPAM, PC OPS).

En fonction de l'expérience acquise, les OSM OPC3D ont vocation à exercer des responsabilités d'instructeurs et d'experts dans les états-majors de conduite et de planification des opérations aériennes ou aéromaritimes.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
sous-chef d'état-major « ressources humaines ».*

Pierre DEVAUX.

---

(1) EDCA : escadron de détection et de contrôle aéroporté.

(2) JFACC : joint force air component commander.

(3) CAOC : combined air and opération center.

(4) Les emplois des OPC3D de la voie aéronautique sont notamment soumis aux normes d'aptitude médicale du personnel naviguant de l'aéronautique navale (tacticiens d'aéronautique).

ANNEXE

**PROGRESSION PROFESSIONNELLE DES OFFICIERS « PLANNIFICATION ET CONDUITE DES OPÉRATIONS DANS LA 3E DIMENSION ».**

Officier de marine	Voie surface		Voie aéronautique	
Recrutement	A l'issue de l'enseignement de la spécialité DETEC			
Formation initiale	Cours d'OCC		1 année d'affectation sur un bâtiment de surface	
Affectations en première partie de carrière	4 années d'affectation au CEIPM Landivisiau (pool OCC)	2 années d'affectation au CEIPM Landivisiau (pool OCC)	Cours à l'école du personnel volant	
		Cours à l'école du personnel volant	Cours d'OCC	
	École de deuxième niveau	Affectations successives au sein de la 4F, d'états-majors organique ou opérationnel, pouvant mener au commandement de la flottille	Affectations au sein de la 4F	3 années d'affectation au sein de la flottille 4F
	Affectations suivant le cursus des officiers de la filière OPS SURF, officier d'échange au 36e EDCA		Affectations suivant le cursus des officiers de la filière OPS SURF, officier d'échange au 36e EDCA	
Affectations en seconde partie de carrière	États-majors organiques/opérationnels interalliés/interarmées	États-majors organiques/opérationnels interalliés/interarmées, postes officiers AVIAT(1)	États-majors organiques/opérationnels interalliés/interarmées	

Officier spécialisé de la marine	Voie surface	Voie aéronautique
Recrutement	À l'issue de la formation initiale des OSM OPLAS	À l'issue de la formation initiale des OSM TACAE
Formation initiale	Cours d'OCC	Cours à l'école du personnel volant (adapté à l'origine des officiers)
Affectations en première partie de carrière	8 années d'affectation au CEIPM Landivisiau (pool OCC)	Cours d'OCC
Affectations en seconde partie de carrière	Instructeur, COMFRMARFOR	Affectations au sein de la flottille 4F, CEIPAM, CEIPM
		Instructeur, cadre dans l'aéronautique navale, COMFRMARFOR

---

(1) Les officiers de marine OPC3D de la voie aéronautique affectés en état-major organique ou opérationnel reçoivent les mêmes affectations que les officiers de la spécialité AVIAT.